

7556/19

(OR. en)

PRESSE 13
PR CO 13

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3679^e session du Conseil

Emploi, politique sociale, santé et consommateurs

Questions relatives à l'emploi et à la politique sociale

Bruxelles, le 15 mars 2019

Président **Marius-Constantin Budăi**
Ministre roumain du travail et de la justice sociale

P R E S S E

Rue de la Loi 175 B – 1048 BRUXELLES Tél. +32 (0)2 281 6319 Fax +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/press>

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

EMPLOI ET POLITIQUE SOCIALE	4
Semestre européen	4
Rapport conjoint sur l'emploi.....	5
Conclusions sur l'examen annuel de la croissance et le rapport conjoint sur l'emploi pour 2019	6
Rapports par pays 2019.....	6
Fonds européen d'ajustement à la mondialisation.....	7
Développer les compétences des adultes	8
La dimension sociale de l'Europe après 2020	8
Divers	10
– Sommet social tripartite.....	10
– Mise en œuvre de la recommandation du Conseil relative à des parcours de renforcement des compétences	10
– Propositions législatives en cours d'examen.....	10
– Échange électronique d'informations sur la sécurité sociale (EESSI)	11
– Conférence de haut niveau sur le cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms	11
– Programmes de travail pour 2019 du Comité de l'emploi et du Comité de la protection sociale	11

¹ • Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
 • Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
 • Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

- Nomination de la nouvelle directrice générale du Service juridique du Conseil 12

TRANSPARENCE

- Accès du public aux documents 12

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

EMPLOI ET POLITIQUE SOCIALE

Semestre européen

Les ministres ont tenu un débat d'orientation sur le Semestre européen 2019, sur la base d'une note d'orientation de la présidence ([6623/19](#)) intitulée "Le socle européen des droits sociaux – une initiative visant à améliorer le fonctionnement du marché du travail et des systèmes de protection sociale dans l'ensemble de l'UE". Le débat avait pour objectif de définir de nouvelles manières de promouvoir des relations de travail fiables et flexibles, associées à un soutien adéquat pendant les périodes de transition.

Les ministres ont été invités à axer leurs travaux sur les questions suivantes:

- Quelles mesures pourraient-êtr prises dans le contexte du socle européen des droits sociaux afin d'améliorer les liens entre les politiques en matière d'emploi et de protection sociale?
- Quels (nouveaux) instruments sont nécessaires au niveau européen pour renforcer les initiatives nationales et locales visant à créer des emplois de qualité permettant de générer une croissance inclusive?
- Sur la base de l'expérience acquise au cours des cycles du Semestre européen, quelles réformes sont nécessaires pour lutter efficacement contre le chômage?

Une compréhension commune a été dégagée selon laquelle la mise en œuvre des principes établis dans le socle européen des droits sociaux doit s'accompagner de l'attribution de ressources adéquates en vue d'accroître les possibilités d'emploi, en particulier pour les personnes les plus éloignées du marché du travail. Les ministres sont convenus que le lien entre emploi et protection sociale est très important. À cet égard, le rôle fondamental d'une politique de cohésion plus forte a été mis en avant, en particulier dans le cadre des négociations à venir sur le CFP. Les ministres sont également convenus qu'il était important de créer un environnement propice à la croissance par un renforcement des investissements et une amélioration des compétences des travailleurs. Le renforcement des compétences et le reclassement ont été désignés comme des mesures prioritaires, certains pays soulignant qu'il était également essentiel d'anticiper les problèmes et de mettre les compétences régulièrement à jour pendant que les travailleurs avaient encore un emploi. Des ressources adéquates devraient être prévues à cet effet.

Au cours de la discussion, il a été souligné qu'il était nécessaire d'accorder une attention particulière à plusieurs groupes de personnes considérées comme étant les plus vulnérables sur le marché du travail:

- les jeunes;
- les chômeurs de longue durée;
- les personnes handicapées;
- les personnes âgées;
- les personnes issues de l'immigration.

L'inégalité persistante entre les hommes et les femmes a aussi été recensée parmi les domaines problématiques.

Rapport conjoint sur l'emploi

Le Conseil a adopté le rapport conjoint sur l'emploi 2019 (RCE) ([6167/19](#)). Le RCE sera maintenant soumis au Conseil européen des 21 et 22 mars, conformément à l'article 148, paragraphe 1, du TFUE, en vue que celui-ci "se penche sur la situation de l'emploi et adopte des conclusions à ce sujet".

Le RCE fournit un aperçu annuel des principales évolutions sociales et de l'emploi ainsi que des réformes entreprises par les États membres, conformément aux lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres. Les rapports sur ces réformes sont axés sur les objectifs suivants:

- stimuler la demande de travail
- renforcer l'offre de travail et améliorer l'accès à l'emploi, les qualifications et les compétences
- améliorer le fonctionnement des marchés du travail et l'efficacité du dialogue social
- promouvoir l'égalité des chances pour tous, favoriser l'inclusion sociale et combattre la pauvreté

Le rapport conjoint sur l'emploi permet également de suivre les performances des États membres en rapport avec le tableau de bord social accompagnant le socle européen des droits sociaux. Ce rapport examine les principales tendances du marché du travail et tendances sociales dans l'Union européenne ainsi que les principaux résultats de l'analyse du tableau de bord social associé au socle européen des droits sociaux, et fournit une description transnationale détaillée des indicateurs clés (y compris les indicateurs du tableau de bord social) et des politiques appliqués par les États membres afin de suivre les lignes directrices pour les politiques de l'emploi.

Conclusions sur l'examen annuel de la croissance et le rapport conjoint sur l'emploi pour 2019

Les ministres ont adopté les conclusions du Conseil sur l'examen annuel de la croissance et le rapport conjoint sur l'emploi pour 2019 ([6635/19](#)). Ces conclusions sont destinées à contribuer à transmettre au Conseil européen des 21 et 22 mars les principaux messages issus du Conseil EPSCO.

L'examen annuel de la croissance pour 2019, intitulé "Pour une Europe plus forte dans un contexte d'incertitude à l'échelle mondiale", vise à encourager une convergence socioéconomique durable sur la base du "triangle vertueux" des priorités de politique économique: la relance de l'investissement, la poursuite des réformes structurelles et la gestion responsable des finances publiques. Dans le contexte d'une croissance économique soutenue en Europe, bien que moins dynamique, l'examen annuel de la croissance 2019 fixe les priorités suivantes pour orienter les plans de réforme nationaux et les efforts au niveau de l'UE:

- des investissements de grande qualité et la lutte contre les déficits d'investissement dans la recherche et l'innovation, dans l'éducation, la formation et les compétences ainsi que dans les infrastructures;
- des réformes qui renforcent la croissance de la productivité, l'inclusivité et la qualité institutionnelle;
- la garantie de la stabilité macroéconomique et de finances publiques saines.

Rapports par pays 2019

Dans le cadre du Semestre européen, la Commission a présenté les rapports par pays 2019 ([6560/19](#)). Cette présentation sera suivie par la proposition de la Commission sur le projet de recommandations par pays, qui est attendue en mai 2019.

Présentés depuis 2015 sous la forme d'un document par État membre, les rapports par pays regroupent les bilans approfondis antérieurs et les documents de travail des services qui ont étayé les recommandations par pays. Le fait de les publier avant les recommandations par pays vise à permettre aux États membres et à la Commission d'examiner les fondements analytiques des projets de recommandations par pays en temps utile et de manière approfondie.

Fonds européen d'ajustement à la mondialisation

Le Conseil est parvenue à une orientation générale partielle (position du Conseil) sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) ([6842/19](#)). La position du Conseil ne couvre pas les aspects budgétaires ni les dispositions de nature horizontale, tant que de nouveaux progrès n'auront pas été accomplis concernant le prochain cadre financier pluriannuel (CFP).

Des fonds seront octroyés pour contribuer à améliorer les compétences et l'employabilité des travailleurs ayant perdu leur emploi. Alors que certains pays ont exprimé des réserves sur le maintien du fonds, la majorité des États membres ont soutenu la proposition et la position du Conseil. Ils ont notamment mis en avant la réelle valeur ajoutée du FEM et se sont félicités de son autonomie ainsi que de l'abaissement du seuil d'éligibilité, de l'élargissement du champ d'application afin de prendre en compte de nouveaux motifs de restructuration et du taux plus élevé de cofinancement.

La position du Conseil prévoit aussi d'aligner la période de fonctionnement du FEM sur la période du CFP du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2027. Par ailleurs, parmi les problèmes liés à la mondialisation causant des restructurations imprévues de grande ampleur ont été ajoutées les modifications majeures de la structure des relations commerciales de l'UE et de la composition du marché intérieur.

Le but de la proposition que la Commission a présentée en mai 2018 ([9701/18](#)) est d'assurer la poursuite du fonctionnement du FEM en tant qu'instrument spécial permettant à l'Union de soutenir les États membres lorsqu'ils sont confrontés à des restructurations imprévues de grande ampleur, en particulier des événements résultant de la mondialisation tels que des modifications majeures de la structure du commerce international, des différends commerciaux, des crises financières ou économiques ou la transition vers une économie à faible intensité de carbone.

Pour en savoir plus, voir le [communiqué de presse](#).

Développer les compétences des adultes

Au cours du déjeuner, les ministres ont eu une discussion sur la question du **développement des compétences des adultes**, sur la base d'une note d'orientation de la présidence ([6761/19](#)). Ils ont été invités à réfléchir aux questions suivantes:

- Dans quels domaines une coopération européenne s'impose-t-elle afin de renforcer l'apprentissage des adultes pour répondre aux besoins de marchés du travail en mutation rapide?
- Comment pourrait-on développer les systèmes de financement nationaux pour soutenir les besoins massifs de renforcement des compétences et de reclassement de la population adulte? Comment le financement européen peut-il au mieux compléter le financement au niveau national?
- Quels sont les partenaires essentiels pour faire avancer cette démarche?

La discussion a eu lieu dans le contexte de l'évolution rapide des technologies et de la demande croissante de compétences différentes sur le marché du travail qui constituent des défis considérables pour les systèmes d'enseignement et de formation professionnelle ainsi que pour les travailleurs.

La dimension sociale de l'Europe après 2020

Les ministres ont tenu un débat d'orientation sur la base d'un document de réflexion élaboré par la présidence ([6622/19](#)) sur le thème "La dimension sociale de l'Europe après 2020". L'objectif du débat était de contribuer aux débats sectoriels en cours concernant l'avenir de l'Union européenne. Ces contributions sectorielles seront examinées par les chefs d'État ou de gouvernement le 9 mai 2019, lors d'une réunion informelle du Conseil européen à Sibiu (en Roumanie).

Les ministres ont été invités à se prononcer sur les questions suivantes:

- Quels sont les aspects fondamentaux qui devraient définir la future dimension sociale?
- Compte tenu du fait que le socle européen des droits sociaux indique la direction à suivre pour renouer avec la convergence vers le haut, quels seraient les domaines d'action prioritaires pour l'UE et les États membres afin de préserver et d'améliorer le modèle social européen après 2020?

Les ministres sont convenus qu'il convient de prendre en compte les questions de politique sociale dans tous les autres domaines d'action et ont reconnu que les citoyens ont très souvent affirmé qu'il manquait une dimension sociale à l'Europe. Il a été souligné qu'il était manifestement nécessaire d'œuvrer à une convergence sociale vers le haut et de consacrer davantage d'efforts à réduire les écarts entre les différents États membres dans le domaine de la politique sociale. Afin de faire face à ce problème, les ministres sont convenus que la coopération intersectorielle était très importante et qu'un renforcement de la dimension sociale pouvait être atteint seulement par des efforts conjoints. Dans le même temps, il a été indiqué que l'UE devait tenir compte des divers modèles sociaux des différents États membres, en particulier ceux où les partenaires sociaux ou les autorités locales ont un rôle important à jouer dans la fixation des règles en matière de droit du travail et de sécurité sociale.

Les ministres ont également recensé plusieurs défis qui devront être abordés à l'avenir, en particulier eu égard à la dimension sociale de l'Europe au-delà de 2020:

- l'évolution démographique;
- la mondialisation;
- la transformation numérique;
- l'automatisation.

Le débat s'inscrivait dans le contexte des disparités qui subsistent entre les États membres et au sein même de ces derniers et de la persistance des déséquilibres économiques et sociaux risquant de compromettre la convergence économique et sociale. Dans ce contexte, l'UE reconnaît qu'il est manifestement nécessaire de renforcer la dimension sociale de l'Europe, en s'appuyant sur le socle européen des droits sociaux.

Divers

– *Sommet social tripartite*

Les ministres ont reçu de la présidence et de la Commission des informations concernant le sommet social tripartite qui se tiendra le 20 mars.

Le principal thème du sommet sera "**Pour une Europe plus forte, unie et tournée vers l'avenir**". Les trois sous-thèmes plus spécifiques seront:

- 50 ans de mobilité du travail - tirer le meilleur parti de la libre circulation des travailleurs pour des marchés du travail qui fonctionnent bien;
- Réaliser des investissements dans un marché unique approfondi et plus équitable; et
- S'appuyer sur un "nouveau départ pour le dialogue social" pour configurer un nouveau monde du travail.

– *Mise en œuvre de la recommandation du Conseil relative à des parcours de renforcement des compétences*

La Commission a informé le Conseil de la mise en œuvre de la recommandation du Conseil relative à des parcours de renforcement des compétences ([7199/19](#)), sur la base d'un rapport publié récemment.

– *Propositions législatives en cours d'examen*

La présidence a communiqué aux ministres des informations sur un grand nombre de **propositions législatives en cours d'examen** dans les domaines de l'emploi, du droit du travail et de la santé et de la sécurité au travail:

- Directive sur les exigences en matière d'accessibilité applicables aux produits et services (14799/15)
- Directive concernant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée ([8633/17](#))
- Révision de la directive sur les agents cancérigènes ou mutagènes (troisième série) ([7733/18](#))
- Directive relative à des conditions de travail transparentes et prévisibles ([16018/17](#))

- Règlement établissant une Autorité européenne du travail ([7203/18](#))
- Révision des règlements sur la coordination des systèmes de sécurité sociale (883/2004 et 987/2009) ([15642/16](#))

En ce qui concerne la révision des règlements sur la coordination des systèmes de sécurité sociale, certains États membres ont exprimé leurs préoccupations quant à la direction des négociations avec le Parlement européen, mais la majorité des ministres ont fait part de leur soutien et demandé instamment à la présidence de tenter de parvenir à un accord au cours de la présente législature du Parlement européen.

- ***Échange électronique d'informations sur la sécurité sociale (EESSI)***

La Commission a informé les ministres de l'état d'avancement des travaux concernant l'échange électronique d'informations sur la sécurité sociale (EESSI) ([6986/19](#)).

La Commission a rappelé qu'elle avait mis le système central de l'EESSI à la disposition des États membres en juillet 2017 et que les États membres s'étaient engagés à finaliser leur mise en œuvre de l'EESSI au niveau national au plus tard en juillet 2019. Il est cependant estimé qu'en juillet 2019 seulement 60 % des États membres seront en mesure de mettre en œuvre le système.

- ***Conférence de haut niveau sur le cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms***

La présidence a informé les ministres du résultat de la récente conférence de haut niveau sur l'intégration des Roms ([7003/19](#)), qui s'est tenue à Bucarest les 4 et 5 mars.

- ***Programmes de travail pour 2019 du Comité de l'emploi et du Comité de la protection sociale***

Les présidents du **Comité de l'emploi (EMCO)** et du **Comité de la protection sociale (CPS)** ont présenté les programmes de travail de leur comité respectif ([6969/19](#) et [6356/19](#)).

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

Nomination de la nouvelle directrice générale du Service juridique du Conseil

Le Conseil a nommé ce jour M^{me} Thérèse Blanchet directrice générale du Service juridique du Conseil. Elle prendra ses nouvelles fonctions le 1^{er} juillet 2019.

Pour en savoir plus, voir le [communiqué de presse](#).

TRANSPARENCE

Accès du public aux documents

Le 15 mars 2019, le Conseil a adopté la réponse à la demande confirmative n° 02/c/01/19 ([6063/1/19 REV 1](#)).
